



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

KIPURA SAS — RCS Le Havre 105 975 346 — Version du 11 octobre 2026

Version en vigueur au **11 octobre 2026**. La version applicable à une commande est celle acceptée au moment de la réservation ; elle est rappelée dans l'email de confirmation.

## 1. IDENTIFICATION DU VENDEUR

Les prestations sont proposées par **KIPURA**, société par actions simplifiée au capital de 1 500 €, dont le siège social est situé **87 quai Colbert, 76600 Le Havre**, immatriculée au RCS du Havre sous le numéro **105 975 346** (SIRET 105 975 346 00013), TVA intracommunautaire FR14 105 975 346, représentée par son Président, Monsieur Gilles Fouache. Ci-après « KIPURA ».

Contact : gilles.fouache@kipura.fr — téléphone 06 60 72 29 74 — 87 quai Colbert, 76600 Le Havre.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations vendues par KIPURA : stages, masterclass et rencontres d'expertise réservés en ligne sur [www.kipura.fr](http://www.kipura.fr), ainsi qu'aux prestations sur devis (accompagnement individuel, interventions en club, conférences).

Pour une réservation en ligne, le client accepte les CGV en cochant la case prévue à cet effet avant le paiement. Aucune réservation n'est possible sans cette acceptation. Pour une prestation sur devis, les CGV sont jointes au devis ; les conditions particulières du devis signé prévalent sur les présentes en cas de contradiction.

Le « client » désigne la personne qui passe commande et paie la prestation : le participant majeur lui-même, le représentant légal d'un participant mineur, ou une structure (club, entreprise, collectivité). Le « participant » désigne la personne qui suit la prestation.

## 3. PRESTATIONS

Le contenu, les dates, les horaires, le lieu, la formule (repas, hébergement, équipement fourni) et le public visé de chaque prestation sont décrits sur sa page de présentation, qui fait partie intégrante de la commande.

KIPURA n'a pas de salarié : les séances sont assurées par des **intervenants indépendants** (entraîneurs, préparateurs, spécialistes) que KIPURA sélectionne et avec lesquels elle contracte. Ceux qui encadrent la pratique sportive contre rémunération sont titulaires des diplômes et de la carte professionnelle exigés par le Code du sport. KIPURA reste responsable envers le client de la bonne exécution des prestations qu'elle vend, qu'elles soient exécutées par elle-même ou par ces intervenants. Leur identité et leurs qualifications sont communiquées sur simple demande.

Un intervenant peut être remplacé, en cas d'empêchement, par un intervenant de qualification équivalente. Lorsque la page de la prestation présente un intervenant nommément comme élément déterminant de l'offre et qu'il ne peut finalement pas intervenir, KIPURA en informe le client dès qu'elle en a connaissance ; le client peut alors accepter le remplacement ou obtenir le remboursement intégral des sommes versées pour cette prestation.

**Bilan podologique.** Lorsqu'une offre comprend un bilan podologique, celui-ci est un acte de santé réalisé par un pédicure-podologue diplômé d'État, exerçant à titre libéral, sous sa seule responsabilité professionnelle et couvert par sa propre assurance. Le bilan est vendu par le praticien : son prix est indiqué séparément et la facture est établie à son nom. KIPURA encaisse ce prix **au nom et pour le compte du praticien**, en vertu d'un mandat d'encaissement, sans percevoir de commission, et le lui reverse. KIPURA n'intervient pas dans la réalisation de l'acte ; les informations de santé recueillies lors du bilan restent chez le praticien et ne sont pas transmises à KIPURA.

Les contenus relatifs à la dimension mentale de la performance (confiance, gestion de l'erreur, concentration) sont de nature pédagogique et sportive. Ils ne constituent ni un acte médical, ni une psychothérapie, ni un suivi psychologique.

**KIPURA n'exerce aucune activité d'agent sportif.** Elle ne met pas en relation les participants avec des clubs en vue de la conclusion d'un contrat, ne négocie aucun contrat et ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

## 4. PARTICIPANTS MINEURS

Lorsque le participant est mineur, la commande est passée par un titulaire de l'autorité parentale. En cochant la case prévue à cet effet, celui-ci certifie être titulaire de l'autorité parentale et agir avec l'accord de l'autre parent lorsque l'autorité parentale est exercée en commun. KIPURA peut demander l'accord écrit des deux parents, notamment pour un accompagnement de longue durée ou un stage avec hébergement.

Avant le début de la prestation, le représentant légal remplit la fiche de renseignements transmise avec la confirmation : personnes à prévenir en cas d'urgence, autorisations et, s'il le juge utile, informations nécessaires à la sécurité du participant (voir article 10). L'inscription devient définitive à réception de cette fiche complétée.

## 5. COMMANDE

La réservation en ligne se déroule ainsi : choix de la session et de la formule, saisie des informations du participant et du client, acceptation des CGV (et, pour un mineur, attestation d'autorité parentale), puis paiement sécurisé. La place est retenue 30 minutes pendant le paiement.

Le contrat est conclu à la confirmation du paiement. KIPURA adresse alors au client, par email, une confirmation reprenant la prestation, le prix payé, la référence de la réservation et le lien vers les présentes CGV. La facture est transmise séparément. KIPURA conserve la preuve de la commande et de l'acceptation des CGV (date, heure et version acceptée).

Les prestations sur devis sont commandées par la signature du devis portant la mention « bon pour accord ».

## 6. PRIX ET PAIEMENT

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC), pour les clients particuliers. Le prix applicable est celui affiché au moment de la commande. Il comprend uniquement les éléments mentionnés sur la page de la prestation.

Les réservations en ligne sont payées en totalité à la commande, par carte bancaire, via la plateforme sécurisée Stripe. KIPURA n'a jamais accès aux données de la carte. Les prestations sur devis sont payées selon l'échéancier prévu au devis.

Lorsque la commande comprend une prestation vendue par un professionnel de santé (article 3), le prix correspondant est encaissé par KIPURA au nom et pour le compte de ce professionnel et figure sur une ligne distincte.

## 7. DROIT DE RÉTRACTATION

**Stages, masterclass et rencontres d'expertise.** Ces prestations d'activités de loisirs sont fournies à une date ou pour une période déterminée. Conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation, **elles ne bénéficient pas du droit de rétractation.** Le client en est informé avant le paiement et le reconnaît en cochant la case d'acceptation. Les conditions d'annulation de l'article 8 s'appliquent.

**Accompagnement individuel et autres prestations conclues à distance ou hors établissement sans date déterminée.** Le client consommateur dispose d'un délai de **14 jours** à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter, sans avoir à se justifier, en adressant à KIPURA le formulaire figurant en annexe

ou toute déclaration dénuée d'ambiguïté (par email à gilles.fouache@kipura.fr). KIPURA rembourse la totalité des sommes versées dans les 14 jours suivant la rétractation, par le même moyen de paiement. Si le client demande expressément que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation, il reste redevable, en cas de rétractation, d'un montant proportionnel à ce qui a été fourni jusqu'à sa décision (article L. 221-25 du Code de la consommation).

## 8. ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation est notifiée par écrit, de préférence par email à gilles.fouache@kipura.fr. La date de réception fait foi.

- Plus de 30 jours avant le début de la prestation : remboursement intégral.
- Entre 30 et 15 jours avant : remboursement de 50 % du prix.
- Moins de 15 jours avant, ou absence le jour J : aucun remboursement.

Par exception, si le participant ne peut pas participer en raison d'une blessure ou d'une maladie attestée par un certificat médical, le client choisit entre le report sur une autre session et un avoir valable 12 mois.

Le client peut, sans frais et jusqu'à la veille de la prestation, se faire remplacer par un autre participant remplissant les conditions d'âge et de niveau, en prévenant KIPURA par écrit.

Un départ anticipé ou une absence à une partie de la prestation, de son fait, ne donne lieu à aucun remboursement.

## 9. ANNULATION OU MODIFICATION PAR KIPURA

KIPURA peut annuler ou reporter une prestation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (le client est alors prévenu au moins 7 jours avant), en cas de force majeure ou de conditions rendant la pratique dangereuse (intempéries, indisponibilité des installations). Le client choisit alors entre le report sur une autre date et le **remboursement intégral** des sommes versées, dans un délai de 14 jours.

Si KIPURA annule une prestation pour tout autre motif, le client obtient, en plus du remboursement intégral, une indemnité égale à la somme qu'il aurait lui-même perdue s'il avait annulé à la même date selon l'article 8 (50 % du prix entre 30 et 15 jours avant le début, 100 % à moins de 15 jours).

Si KIPURA doit modifier un élément essentiel de la prestation (dates, lieu, formule, intervenant présenté comme déterminant), elle en informe le client sans délai ; celui-ci peut accepter la modification ou annuler sans frais et obtenir le remboursement intégral.

## 10. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET SÉCURITÉ

Le client garantit que le participant est apte à la pratique du football au poste de gardien de but et au niveau d'intensité de la prestation choisie. Les informations nécessaires à la sécurité du participant (par exemple une allergie ou une contre-indication) sont portées **uniquement sur la fiche de renseignements papier**, remise en main propre à l'encadrant au début de la prestation. Cette fiche est conservée par l'encadrant pendant la prestation, puis restituée ou détruite. Ces informations ne sont ni saisies sur le site, ni enregistrées dans les outils informatiques de KIPURA : merci de ne pas les indiquer dans les formulaires en ligne ni par email.

Le participant respecte les consignes des encadrants, les règles de vie du stage et les lieux d'accueil. En cas de comportement mettant en danger sa sécurité ou celle des autres, KIPURA peut, après en avoir informé le représentant légal, mettre fin à sa participation, sans remboursement.

En cas d'urgence, les encadrants prennent les mesures nécessaires, y compris l'appel aux services de secours, et préviennent sans délai le représentant légal ou la personne désignée.

## 11. ASSURANCES

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, KIPURA est assurée en responsabilité civile (responsabilité civile exploitation et responsabilité professionnelle) auprès de **Gan Assurances**, contrat Multirisque Professionnelle n° **322480162000**, souscrit par l'intermédiaire de l'agence G. Lihoreau, 120 rue Maréchal Joffre, 76600 Le Havre. L'attestation est communiquée sur simple demande.

Les intervenants indépendants sont tenus d'être assurés en responsabilité civile professionnelle pour leur propre activité ; le pédicure-podologue qui réalise un bilan est assuré pour son activité de soin.

Le client est invité à vérifier que le participant est couvert par une assurance responsabilité civile. KIPURA attire son attention sur l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer le participant, en particulier s'il n'est pas déjà couvert par sa licence fédérale.

## 12. RESPONSABILITÉ

KIPURA est tenue d'une obligation de moyens dans l'exécution des prestations. Elle n'est pas responsable de la perte ou du vol des effets personnels non confiés à sa garde.

Aucune clause des présentes ne limite ou n'exclut la responsabilité de KIPURA en cas de dommage corporel, ni les droits que le client consommateur tient de la loi.

## 13. DROIT À L'IMAGE

Aucune photo ni vidéo permettant d'identifier un participant n'est diffusée sans son autorisation écrite préalable ou, s'il est mineur, celle de ses représentants légaux. L'autorisation est recueillie séparément, dans la fiche de renseignements ; la refuser n'a aucune incidence sur l'inscription. Les vidéos tournées à des fins d'analyse technique sont réservées à l'usage pédagogique du participant et de ses encadrants.

## 14. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées lors de la commande sont utilisées pour l'exécution de la prestation, la facturation et la sécurité des participants. Aucune information de santé n'est collectée en ligne ni enregistrée dans les outils informatiques de KIPURA (article 10). Les modalités de traitement et les droits du client sont détaillés dans la politique de confidentialité.

## 15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La méthode KIPURA, les supports, vidéos, exercices et contenus pédagogiques remis ou présentés restent la propriété exclusive de KIPURA. Ils sont destinés à l'usage personnel du participant et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation écrite.

## 16. DISPOSITIONS PROPRES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS

Pour les clubs, entreprises et autres clients professionnels, les prix sont indiqués hors taxes au devis, la TVA au taux en vigueur s'ajoutant. Sauf mention contraire au devis, un acompte de 30 % est versé à la commande et le solde à réception de facture, à 30 jours. Tout retard de paiement entraîne des pénalités au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

Toute demande de report ou d'annulation est notifiée par écrit au moins 7 jours avant la séance ; en cas d'annulation plus tardive, 50 % du prix de la séance reste dû, et la totalité en cas d'annulation le jour même. Le club garantit que ses joueurs sont licenciés, assurés et aptes à la pratique, et recueille auprès des représentants légaux des mineurs les autorisations nécessaires. Les articles 7 et 18 ne s'appliquent pas aux clients professionnels.

## 17. FORCE MAJEURE

Aucune des parties n'est responsable d'un manquement à ses obligations causé par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

## 18. RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Toute réclamation est adressée par écrit à gilles.fouache@kipura.fr. KIPURA s'engage à y répondre dans un délai de 15 jours.

À défaut de solution amiable, et après avoir adressé une réclamation écrite à KIPURA, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève KIPURA, dans un délai d'un an à compter de cette réclamation :

### CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de justice

49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — téléphone 01 89 47 00 14

Saisine en ligne : [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)

Le recours à la médiation est facultatif ; le client reste libre de saisir le juge compétent.

## 19. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Le client consommateur peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou celle du lieu de la survenance du fait dommageable. Pour les clients professionnels, compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du Havre.

## ANNEXE — FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'une prestation qui ouvre droit à rétractation, voir article 7.)

À l'attention de KIPURA, 87 quai Colbert, 76600 Le Havre — gilles.fouache@kipura.fr :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Prestation et référence : .....

Commandée le : .....

Nom du client : .....

Adresse du client : .....

Signature du client (en cas d'envoi papier) : .....

Date : .....

Version du 11 octobre 2026.